Propriété du Conseil général du Bas-Rhin. Toute utilisation autre qu'à des fins privées, même non commerciale, est soumise à la signature de la licence correspondante

N.° 5

Krieger Michel né le 20 mars.

A — DÉCLARATION, faite à la maison commune de Melsheim départ. du Bas-Rhin, pardevant l'Officier de l'État civil, à onze heures du matin le Vingt Mars mil huit cent vingt-cinq, de la NAISSANCE d'un enfant du sexe masculin né en légitime mariage, le Vingt ——— du mois courant à neuf heures du matin et nommé Michel. ———

B — Prénoms et nom du DÉCLARANT Georges Krieger, père de l'enfant. Agé de Vingt neuf ans domicilié au dit lieu ——— Qualité ou profession, Cultivateur. ———

C — PÈRE de l'enfant : prénoms, nom, profession et domicile, le dit Déclarant ———

MÈRE de l'enfant : prénoms, nom et domicile, Marguerite Ruch, au dit lieu.

L'accouchement a eu lieu en la maison N.° 69 ———

Premier TÉMOIN : prénoms, nom, âge et profession, George Christoph, cultivateur, agé de trente ans. ———

Deuxième TÉMOIN : prénoms, etc. Jean Laemmel, cultivateur, agé de Vingt neuf ans.

D — Les Deux témoins domiciliés en cette mairie.

E — Lecture faite, l'Officier de l'État civil a signé avec les comparans.

George Krieger Georg Christoph

Maire, faisant les fonctions d'Officier de l'État civil,

Hans Lämmel Richter maire

N.° 6.

Laemmel Jean né le 2 avril.

A — DÉCLARATION, faite à la maison commune de Melsheim départ. du Bas-Rhin, pardevant l'Officier de l'État civil, à huit heures du matin le Deux Avril mil huit cent vingt-cinq, de la NAISSANCE d'un enfant du sexe masculin né en légitime mariage, le Deux ——— du mois courant à six heures du matin et nommé Jean. ———

B — Prénoms et nom du DÉCLARANT Nicolas Laemmel, père de l'enfant. Agé de Vingt trois ans domicilié au dit lieu ——— Qualité ou profession, sans profession. ———

C — PÈRE de l'enfant : prénoms, nom, profession et domicile, le dit Déclarant ———

MÈRE de l'enfant : prénoms, nom et domicile, Marie Meyer, au dit lieu.

L'accouchement a eu lieu en la maison N.° 38. ———

Premier TÉMOIN : prénoms, nom, âge et profession, George Laemmel, agé de cinquante trois ans journalier. ———

Deuxième TÉMOIN : prénoms, etc. Jean Laemmel, agé de Vingt neuf ans, cultivateur.

D — Les Deux témoins domiciliés en cette mairie.

N.° 7.

Jost Jean né 20 avril.

A — DÉCLARATION, faite à la maison commune de M[illegible] l'Officier de l'État civil, à deux heures du soir mil huit cent vingt-cinq, de la NAISSANCE d'un enfant du [illegible] le Vingt ——— du mois [illegible] nommé Jean. ———

B — Prénoms et nom du DÉCLARANT Christo[illegible] Agé de quarante un ans domi[illegible] Qualité ou profession, journalier. ———

C — PÈRE de l'enfant : prénoms, nom, profession et domicile, [illegible]

MÈRE de l'enfant : prénoms, nom et domicile, M[illegible]

L'accouchement a eu lieu en la maison N.° 60. ———

Premier TÉMOIN : prénoms, nom, âge et profession, [illegible] neuf ans, cultivateur. ———

Deuxième TÉMOIN : prénoms, etc. Jean M[illegible] journalier.

D — Les Deux témoins domiciliés en cette mairie.

E — Lecture faite, l'Officier de l'État civil a signé avec les co[illegible]

Christmann Jost Jean [illegible]

Hans Lämmel

N.° 8.

Richt Marie né le 4 mai.

A — DÉCLARATION, faite à la maison commune de M[illegible] l'Officier de l'État civil, à onze heures du mat[illegible] mil huit cent vingt-cinq, de la NAISSANCE d'un enfant du [illegible] le quatre ——— du mois [illegible] nommé Marie. ———

B — Prénoms et nom du DÉCLARANT Jacque[illegible] Agé de quarante sept ans dom[illegible] Qualité ou profession, Cabaretier. ———

C — PÈRE de l'enfant : prénoms, nom, profession et domic[illegible]

MÈRE de l'enfant : prénoms, nom et domicile, M[illegible]

L'accouchement a eu lieu en la maison N.° 95. ———

Premier TÉMOIN : prénoms, nom, âge et profession, [illegible] trois ans, journalier. ———

Deuxième TÉMOIN : prénoms, etc. George M[illegible] Cultivateur.

D — Les Deux témoins domiciliés en cette mairie.

Melsheim, N, 1825, 4 E 287/1

CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN